



### L'accompagnement personnalisé TPE

#### Points clés

- Une aide concrète ciblée pour les TPE
- Objectif : renforcer l'employabilité des salariés par la formation
- Un accompagnement spécialement étudié
- Des objectifs opérationnels

#### Nature du projet :

- un projet centré sur un salarié de l'entreprise
- Un projet visant à renforcer l'employabilité des salariés

#### Nature de la formation :

parcours ou cursus de formation certifiant ou qualifiant au regard d'une liste spécifique TPE établie par la CPNE, il répond aux critères suivants :

- une durée minimale, à apprécier au cas par cas selon la certification ou la qualification recherchée
- un niveau attendu, et clairement établi dans le dossier
- une progression pédagogique claire, la formation pouvant se dérouler en plusieurs étapes
- possibilité d'actions à caractère transversale au sein du cursus
- si le cursus comprend une partie langues, celle-ci devra comporter une certification type TOEIC tant à l'entrée qu'en sortie

#### La participation de la Branche :

- du temps : accompagnement par le conseiller formation, travaux de la Commission Formation qui statuera sur les dossiers présentés

#### Un financement :

- jusqu'à 10 000 euros HT par projet et par année civile avec plafonnement du coût horaire selon instructions de la Commission Formation
- prise en charge non exclusive d'autres dossiers, notamment en thématiques prioritaires ou en actions collectives
- possibilité de prendre en charge des coûts de transfert et d'hébergement, mais ceux-ci devront être justifiés

### Pour faciliter les projets de formation

Accompagnement proposé par la Branche aux entreprises de moins de 10 salariés, prévoyant un accompagnement qualitatif financier au montage d'un dossier de financement pour une action de formation.

#### Une aide concrète ciblée pour les TPE

Les Très Petites Entreprises constituent la très grande majorité des adhérents du FAFIEC (83%). D'où la décision de mettre en place une offre de service ciblée en leur direction. L'objectif ? Répondre aux attentes spécifiques des chefs d'entreprise en matière de formation : un système simplifié au maximum et un accompagnement dans les prises de décision.

#### Objectif : renforcer l'employabilité des salariés par la formation

Avec le plan TPE, l'entreprise bénéficie d'une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 € par projet et par année civile pour mettre en œuvre des actions visant de préférence à renforcer l'employabilité de ses collaborateurs, dans le cadre d'un projet de développement des compétences ou d'un partenariat conclu pour faire face à un contexte économique difficile (hors actions collectives ou thématiques prioritaires).

#### Un accompagnement spécialement étudié

L'entreprise bénéficie d'un véritable accompagnement de la part du conseiller FAFIEC pour mettre en œuvre son projet de formation. Concrètement, le chef d'entreprise est guidé dans le choix et la mise en place des actions de formation. L'absence d'une personne dédiée aux ressources humaines dans l'entreprise est compensée par la simplification de tous les aspects matériels liés à la formation.



## Utiliser les dispositifs de formation de la Branche

### 23 L'accompagnement personnalisé TPE Pour faciliter les projets de formation

#### Ce qu'il faut retenir

- L'accompagnement personnalisé TPE permet de multiplier les chances de réussite du candidat en proposant un suivi, un conseil et une assistance dans les démarches et le suivi du dossier.
- Moins de formalités pour l'entreprise.
- Une aide financière jusqu'à 10 000 € par projet et par année civile.

#### Pour en savoir plus

- Fiche 1 « Carte d'identité »
- Fiche 2 « Services de proximité »
- Fiche 21 « Les actions collectives »
- Fiche 22 « Les thématiques prioritaires »
- Site Internet [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)

#### Illustration

L'accompagnement personnalisé TPE vise des objectifs très opérationnels. Par exemple :

- Faire monter en compétence un salarié sur un segment de marché porteur pour l'avenir, sans ralentir l'activité de l'entreprise.
- Anticiper la croissance prévisionnelle de l'activité et des effectifs en facilitant l'évolution d'un collaborateur appelé à prendre des fonctions managériales.
- Accompagner un salarié dans une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Mettre en place des certifications pour pouvoir répondre aux appels d'offres des grands donneurs d'ordre.
- Diversifier l'activité de l'entreprise suite à une perte de marché(s).
- Permettre à des collaborateurs d'obtenir une qualification répondant aux besoins de performance économique de l'entreprise tout en veillant au respect de la continuité de l'activité...